

**CONSEIL MONDIAL DES ENERGIES RENOUVELABLES
WORLD COUNCIL FOR RENEWABLE ENERGY
WCRE**

DOCUMENT CONSTITUTIF¹

Au cours de la conférence internationale tenue à Berlin (RFA), du 08 au 10 juin 2001, relative à la création d'une « Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA) », les signataires du présent Document ont décidé d'y aboutir à travers la mise sur pied du « Conseil Mondial des Energies Renouvelables (WCRE) » en tant qu'organe indépendant, chargé d'examiner les points de référence et autres facteurs énoncés ci-après :

- La demande globale d'énergie, convient – il d'observer, s'accroît beaucoup plus vite que la dissémination effective des énergies renouvelables ;
- Les impacts négatifs issus des aléas climatiques ; des agressions environnementales et autres risques d'accidents, joints aux menaces latentes de conflits larvés causés par la croissance irrésistible des besoins en énergie, nous invitent à envisager le remplacement graduel des énergies conventionnelles – nucléaire ou de combustibles fossile – par les énergies renouvelables, mais en plus, à focaliser les investissements vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- La grave contradiction, perceptible au sein du système énergétique mondial, relative à l'opposition des énergies conventionnelles aux énergies renouvelables, requiert à n'en pas douter l'arbitrage d'une autre source de référence technique, infra structurelle ou d'investissement, pourquoi pas, la mise en route effective d'autre modèle structurel, cadre d'organisation ou d'approche politico-économique, pour pouvoir conjurer ladite situation ;
- La relative jeunesse des énergies renouvelables constitue certainement le plus gros handicap à leur développement, face au diktat des intérêts solidement établis des énergies conventionnelles ;
- La mise en valeur effective de l'immense potentiel naturel des énergies renouvelables, à travers la maîtrise et/ou le développement des multiples et nombreuses technologies de conversion, de stockage, d'utilisation, etc. devrait pouvoir assurer la satisfaction durable des besoins énergétiques de toute l'Humanité ;
- Rappelons que le potentiel et les opportunités offertes à l'Humanité par les énergies renouvelables restent encore sous-estimés, sur le plan théorique ; et par conséquent, mal évalués, sur le terrain pratique ;
- Il convient par conséquent d'indiquer d'une part, encore plus clairement, le potentiel exact des multiples opportunités offertes – sur les plans politique, économique, technique, culturel, etc. – par les énergies renouvelables, et d'autre part, de s'attaquer promptement aux multiples entraves à leur développement pour pouvoir accélérer leur dissémination ;
- Soulignons enfin l'impérieuse nécessité d'assurer la plus large promotion des énergies renouvelables dans les champs politique, économique, de la recherche et du développement.

De la Mission

Objectif n°1 : Le WCRE est une « voix globale » en faveur des énergies renouvelables.

De l'Objet

Objectif n°2 : Le WCRE vise à faire connaître la globalité et l'urgence des besoins en énergies renouvelables, mais en plus, leur disponibilité pour toutes les demandes en énergie.

Objectif n°3 : Le WCRE analysera toute forme de barrière existant ou dressée, à quelque niveau que ce soit, contre les énergies renouvelables, et présentera en retour des suggestions pratiques visant à les conjurer.

¹ Ayant valeur de statuts, de Procès – verbal de l'Assemblée constitutive et de liste des Membres fondateurs.

Objectif n°4 : Le WCRE mettra à disposition et communiquera à travers le monde tout document relatif aux meilleures initiatives et expériences pratiques de progrès en matière de dissémination des énergies renouvelables.

Des Moyens d'action

Objectif n°5 : Promouvoir la création d'une « Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA) » ;

Objectif n°6 : Organiser, à un rythme biennal, une rencontre mondiale relative à la problématique de l'approvisionnement, focalisant du reste sur la mobilisation politique et économique des énergies renouvelables : le « Forum mondial de stratégie politique en matière d'énergies renouvelables » ;

Objectif n°7 : Promouvoir et soutenir l'organisation des Conférences mondiales sur les énergies renouvelables ;

Objectif n°8 : Publier une « Revue mondiale d'énergies renouvelables ».

Des Membres

Les Membres du WCRE, tout en conservant leur autonomie et leur indépendance, se recrutent parmi :

- les personnes physiques et actives en matière de promotion ou d'approvisionnement en énergies renouvelables ;
- les associations, organisations non gouvernementales et autres institutions relevant du domaine des énergies renouvelables, de la protection de l'environnement, de l'aide au développement, l'agriculture et l'agro - foresterie ; l'industrie ; l'architecture et les sciences ;
- les entreprises productrices, de financement ou d'approvisionnement en énergies renouvelables ;
- les instituts scientifiques évoluant dans le champ des énergies renouvelables.

De la Coordination

Le WCRE est dirigé par :

- un Comité des Présidents, situés et résidant dans les cinq continents dont : Scheer, Hermann, (Président général) ; Palz, Wolfgang, (Europe) ; Abdalla, Ahmedou Ould (Afrique) ; Bakshi, Rakesh (Asie) ; Eckhart, Michael (Amérique) ; Membres associés : Maegaard, Preben (Président de l'Association mondiale de l'énergie éolienne) ;
- un Comité consultatif constitué de personnes physiques et de représentants des organisations et institutions internationales, des compagnies internationales et d'institutions scientifiques.

Les Présidents et les Membres du Comité consultatif seront désignés au cours des rencontres biennales du WCRE.

Le Comité consultatif décidera des conditions d'adhésion tandis que le Comité des Présidents décidera des conditions d'admission des membres.

Le Secrétariat du WCRE sera assuré par EUROSOLAR e. V.

Après la création de l'IRENA (Agence Internationale des Energies Renouvelables), le WCRE décidera de la nouvelle orientation à donner aux activités du Conseil.